

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1815

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association LOU RUGBY pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au Stade Georges Vuillermet situé 196 avenue Paul Santy à Lyon 8e

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1815 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LOU RUGBY POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT AU STADE GEORGES VUILLERMET SITUÉ 196 AVENUE PAUL SANTY A LYON 8E (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 janvier 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire du stade Georges Vuillermet, situé 196 avenue Paul Santy à Lyon 8^e, de section cadastrale AY 47, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 08038, relevant de son domaine public.

Une partie des installations du stade Vuillermet a été mise à disposition d'une part, à la SASP LOU RUGBY par une convention, arrivée à échéance en date du 24 novembre 2009, pour un chapiteau, un club house et une tente Bodega (déposée aujourd'hui) notés respectivement C, K, Y et d'autre part, à l'Association LOU RUGBY par une convention en date du 17 janvier 2008 pour des locaux en rez-de-chaussée du bâtiment noté D sur le plan joint au rapport.

Les locaux sont désormais occupés par l'Association LOU RUGBY pour mener les activités de son centre de formation : entraînements, secteur administratif, enseignement...

Par ailleurs, il a été convenu avec la Ville de Lyon que l'Association engage à ses frais des travaux de transformation des installations du stade en procédant au démontage des tribunes Est et Sud. Les espaces libérés permettront, le cas échéant, l'aménagement de structures complémentaires d'entraînement.

Aussi, il vous est proposé de conclure une nouvelle convention avec l'Association LOU RUGBY définissant les nouvelles conditions d'occupation du site et précisant les modalités de ces travaux de transformation.

La mise à disposition des installations du stade Vuillermet à l'Association LOU RUGBY comprend :

▪ Des locaux à usage exclusif (repères indiqués sur le plan joint au rapport) :

- club house (repère C) ;
- rez-de-chaussée bâtiment villa (repère D – rez-de-chaussée) ;
- chapiteau (repère K)
- local boutique vente produits (repère U).

Pour une surface totale de : 1 227 m².

▪ Des locaux à usage partagé selon les plannings définis par la Ville de Lyon :

- tribune Est jusqu'à sa dépose (repère A) ;
- tribune Sud jusqu'à sa dépose (repère X) ;

- PC sécurité (repère N) ;
- local infirmerie (repère O) ;
- local soins anti dopage (repère S).

Pour une surface totale de : 1 621 m².

La mise à disposition de ces locaux à l'Association LOU RUGBY est consentie à titre gratuit à l'exception des dépenses relatives aux fluides (eau, électricité, gaz) selon les dispositions spécifiques ci-après :

- compteurs individuels : l'Association prendra à sa charge toute dépense liée à son occupation ;
- fluides communs à plusieurs entités : l'Association s'acquittera d'un forfait annuel de 3 016 € pour une surface de 402 m² révisable selon tarifs et consommations.

Elle prendra également en charge toutes les dépenses de téléphone et de tout réseau câblé dont elle souscrira les abonnements à son nom.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 66 583 €/an en 2015.

Les travaux d'aménagement seront à la charge de l'Association LOU RUGBY.

Cette convention prendra effet dès sa signature pour une durée de trois ans, sera prorogable par tacite reconduction par période de trois ans dans la limite d'une durée de neuf ans (soit deux reconductions possibles) et comportera des clauses de résiliation éventuelle.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 - La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association LOU RUGBY pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au Stade Georges Vuillermet situé 196 avenue Paul Santy à Lyon 8^e est approuvée.

2 - M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY